Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Band: 45 (1965)

Heft: 3: Problème des villes frontières

Artikel: Une "Region genevensis" en puis sance

Autor: Borel, Alfred

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-886631

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 31.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

UNE « REGIO

EN PUIS

par Alfred Borel,

Conseiller aux États

Dans le lent processus de dévaluation auquel sont soumises les frontières, certains secteurs assument une valeur démonstrative qui s'affirme de plus en plus. Dans le cadre d'un phénomène général, on aperçoit sans peine des applications « privilégiées » de ce phénomène. Dans une Europe dont on peut espérer qu'elle s'achemine avec le temps vers une organisation du type fédéraliste, les frontières doivent perdre de leur importance. Elles le feront — et ce n'est pas paradoxal de le soutenir — du fait même de leur multiplication, dans la forme, il est vrai, tout à fait atténuée de limites attribuées aux différentes zones d'autonomies locales et nationales (commune, district, canton, département et état). L'évolution est loin encore d'atteindre ce stade, qui en particulier facilitera les articulations et les groupements particuliers et permettra de libérer les groupements humains d'un certain nombre de vicissitudes au profit d'une organisation plus rationnelle du territoire pris dans son acception la plus large.

Cette évolution à très long terme est déjà amorcée dans les secteurs des frontières historiques actuelles qui contredisent d'une manière trop flagrante aux exigences d'une utilisation optimum des données de la géographie humaine. Les limites nationales de la Suisse présentent à cet égard un nombre limité mais singulièrement démonstratif de cas dans lesquels l'absence en particulier de frontières naturelles provoque tout naturellement l'apparition de problèmes particuliers. Ce sont, pour ne citer que les principaux : Bâle (l'Ajoie peut-être quand la voie du Rhône au Rhin aura été portée au gabarit européen), le Tessin et Genève. Ce n'est dès lors pas étonnant qu'un organisme sui generis ait été créé il y a

plusieurs années déjà pour l'étude des problèmes de la « regio basiliensis », que les Chambres de commerce tessinoise et lombarde se soient récemment retrouvées pour une étude générale des problèmes communs à leur région, et qu'enfin à Genève aussi et dans les régions avoisinantes le souci s'affirme de plus en plus nettement d'organiser de façon plus rationnelle ces rapports nécessaires.

Si à Bâle le problème est rendu particulièrement aigu par la rencontre de trois frontières dans les faubourgs mêmes d'une ville importante, à Genève il est compliqué par l'importance même des tâches d'infrastructure qui se posent aux deux pays voisins. Il est significatif de constater que dans le domaine des communications, c'est le dernier venu des moyens de transport—l'aviation—qui seul a réalisé avec Cointrin une solution valable à l'échelle régionale. Le raccordement La Praille-Eaux-Vives indispensable, certes, laissera toujours regretter le fait que les autorités responsables n'ont pas su réaliser un centre ferroviaire régional permettant d'éviter des tracés contournant la frontière, tracés irrationnels et coûteux.

L'établissement d'un réseau routier international et de la navigation fluviale se heurte à Genève à des difficultés que ne connaît pas Bâle (tunnel de la Faucille, obstacles rencontrés par la navigabilité du Haut-Rhône). L'état d'avancement de certains travaux (tunnel du Mont-Blanc) a néanmoins singulièrement rapproché certaines échéances.

Sur le plan de l'habitat, les problèmes communs revêtent également une importance spéciale. Déjà la zone urbaine genevoise déborde sur le Pays de Gex

GENEVENSIS »

SANCE

et ne fait plus qu'un avec l'agglomération annemassienne. Les problèmes d'infrastructure exigent de plus en plus une étude commune : ravitaillement en eau, eaux usées, routes. Mais cette osmose progressive soulève des questions qui débordent sur le plan social, juridique et politique. Plus de 6 000 « frontaliers » trouvent leur gagne-pain dans le Canton de Genève et transforment certaines agglomérations savoyardes en cités-dortoirs. Insensiblement la tendance actuelle vers l'acquisition d'une résidence secondaire, la remarquable organisation de centres touristiques comme Évian et surtout Divonne, entraînent un envahissement des régions environnantes par la population urbaine, envahissement qui a déjà donné lieu à des incidents symptomatiques.

Il est bien d'autres domaines dans lesquels le rayonnement naturel d'une ville d'importance internationale comme Genève s'exerce malgré le handicap de 125 kilomètres de frontière et son isolement relatif par rapport à la Suisse. Les mesures anti-surchauffe actuelles, l'aggravation des discriminations douanières entre Marché commun et A.E.L.E., sont, par exemple, de nature à encourager les industries genevoises à créer des établissements dans la zone française ou à tout le moins à intensifier la collaboration entre deux régions indus-

trielles complémentaires.

A long terme des perspectives nouvelles peuvent se dessiner sur le plan des organisations internationales. Le C.E.R.N. va s'étendre sur territoire français. Qui sait si le projet de créer dans le Pays de Gex une zone destinée aux organisations internationales, éventuellement européennes, ne sera pas repris un jour?

Sur le plan général de la culture, des développements intéressants peuvent se produire; il n'en est point en effet sur lequel le caractère quelquefois artificiel des frontières soit plus sensible. Les instruments de vie culturelle d'une ville comme Genève — théâtres, orchestres symphoniques, musées, hautes écoles — ne peuvent être exclusivement réservés à la « clientèle » locale. L'organisation récente par la Ville d'Annecy d'une série de manifestations avec le concours d'organismes culturels genevois ne constitue qu'un exemple parmi plusieurs. On peut même imaginer que le développement de l'instruction en général et en particulier de l'instruction permanente, la coordination sur le plan européen des programmes et des méthodes éducatifs, l'importance des moyens à mettre en œuvre (écoles techniques!) provoqueront des accords, inciteront même à procéder à des répartitions de responsabilités.

A ces quelques exemples, on mesure combien le champ est vaste et varié des problèmes qui se posent à une « regio genevensis » en puissance. Sans doute ne faut-il en aucun cas sous-estimer les difficultés qu'auront à surmonter les études nécessaires et les réalisations reconnues utiles. Mais n'est-il pas rassurant de penser que, si la frontière internationale représente aujourd'hui encore un obstacle considérable, cette frontière n'a pas existé de tout temps et qu'il y eut déjà des époques où le Pays de Genève, le « Genevois », préfigurait cette organisation sur une base régionale que les impératifs de la vie sociale, économique et culturelle rendent cha-

que jour plus nécessaire!

A. B.